



Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain

COMITÉ SYNDICAL

REUNION du 3 février 2023 à 18h00

Extrait du Registre des délibérations

Délibération n°DE202302010 : Communication Electronique – Commune de LAGNIEU
Protocole d'accord avec la société SFR FIBRE SAS

Le vendredi 3 février 2023 à 18h00, le Comité du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni en visioconférence et en présentiel à la salle Ainterexpo de Bourg-en-Bresse, sous la présidence de Monsieur Walter Martin, assisté de Michel Chanel, Philippe Guillot-Vignot, Andrée Tirreau, Christophe Greffet, Alexis Morand, Daniel Dompont, Renaud Donzel, Catherine Picard, Françoise Courtine, Denis Linglin, Stéphane Martinand, Vice-Présidents, Annie Meuriau, Christian Fontaine, Hélène Brousse, Guy Billoudet, Eric Gaillard, Béatrice Dalmaç, Sylvain Monnet, Yannick Riou, Patrick Mathias, Joël Prudhomme, Mourad Bellammou et Christian Makhlouf, Membres du Bureau.

Outre le Président et les Membres du Bureau précités, sont également présents les délégués des Communes.

302 délégués sont présents ainsi qu'il résulte des contrôles effectués à l'entrée, 5 ont donné un pouvoir recevable.

Le quorum étant atteint (302/506), le Comité Syndical peut donc siéger.
Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Christian Makhlouf est élu Secrétaire de Séance.

RAPPORT DU PRESIDENT

Le SIEA réalise le déploiement du réseau Très Haut Débit sur la commune de LAGNIEU.

Suite aux études, il s'avère que pour assurer cette desserte, il est nécessaire d'utiliser des infrastructures aériennes et souterraines actuellement occupées par le réseau de la société SFR FIBRE SAS (NUMERICABLE).

L'occupation actuelle par ce réseau génère des travaux supplémentaires pour assurer le déploiement : infrastructures souterraines saturées ou calculs de charge défavorables entraînant la création de nouveaux supports aériens.

Le SIEA s'est donc rapproché de SFR pour définir les modalités de déposes des câbles de SFR permettant d'utiliser ces infrastructures.

Le protocole d'accord prévoit ainsi que le SIEA pourra déposer les câbles du réseau de SFR pour permettre d'accueillir le réseau THD du SIEA. SFR cède la totalité des infrastructures aériennes au SIEA sur LAGNIEU, et l'ensemble des câbles de son réseau.

DECISION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, à la majorité avec 4 votes contre (Balan) Halet Jean-Michel, (Champagne En Valromey) Meuser Ralf, (Francheleins) Rollet Matthieu, (Meillonas) Arragon Jean-Pierre et 13 abstentions (Aranc) Montjouvent Jean-Pierre, (Ceignes) Auboeuf Alain, (Chevroux) Savot Dominique, (Dompierre S/ Veyle) Blanchard Cedric, (Journans) Vermeulin Jacques, (Ordonnaz) Grinand Sylvain, (Ornex) Gariat Max, (Sermoyer) Coulon Anne-Marie, (Souclin) Baudin Laurent, (St Alban) De Vecchi Beatrice, (St Just) Perreaud Pascal, (St Maurice De Gourdans) Brau Didier, (Ste Croix) Gonin Corine :

- APPROUVE le protocole d'accord avec la société SFR FIBRE SAS joint à la délibération, et autorise le Président à le signer,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Je certifie le présent acte exécutoire conformément aux lois et règlements en vigueur, pour avoir été transmis à Madame la Préfète, qui en a accusé réception le

Walter MARTIN